

Licenciment pour absence apres fin d accident de travail

Par ranadam, le 05/03/2010 à 17:25

Bonjour,

je suis actuellement en cdi et depuis 24 novenmbre 2009 je suis en accident de travail le probleme c ke je ne veux plus reprendre ce travail car c fatiguant pour moi et je veux savoir que si je me presente pas a mon poste a la fin de mon accident ca va etre une absence injustifié et je vais etre licencié ou pas ? merci

Par Visiteur, le 06/03/2010 à 09:04

bonjour,

oui vous serez en absence injustifiée..

mais rien n'obligera votre employeur à vous licencier...

Par babia, le 06/03/2010 à 16:20

Si vous êtes en accident du travail, vous devrez voir le médecin du travail avant de reprendre une activité.

Vous profiterez de cette recontre pour lui dire que le travail que vous exercez est trop

fatiguant pour vous et il devra demander à votre direction de vous reclasser.

Si cela est impossible vous serez licencié pour inaptitude, ce qui est largement plus avantageux que la solution que vous envisagiez au départ.

De toute facon rapprochez vous d'un syndicat pour être conseillé tout le long de la procédure.